



HAL
open science

**La piraterie dans les eaux comoriennes au XVIIe siècle.
Le séjour à Anjouan des pirates Misson et Caraccioli :
réalité et fiction littéraire**

Alain Clockers

► **To cite this version:**

Alain Clockers. La piraterie dans les eaux comoriennes au XVIIe siècle. Le séjour à Anjouan des pirates Misson et Caraccioli : réalité et fiction littéraire. *Revue historique des Mascareignes*, 2004, Ports et voyages dans le sud-ouest de l'océan Indien XVIIe-XXe siècles, 05, pp.11-26. hal-03454018

HAL Id: hal-03454018

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03454018>

Submitted on 29 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La piraterie dans les eaux comoriennes au XVII^e siècle.

Le séjour à Anjouan des pirates Misson et Caraccioli : réalité et fiction littéraire.

Alain Clockers
La Réunion

1. LE CADRE DE LA RECHERCHE^[1].

Toute recherche sur les Comores vous oriente inévitablement vers Madagascar. D'une superficie nettement plus grande, l'île possède une histoire ancienne complexe à laquelle l'archipel comorien a participé à différentes périodes. Formant un véritable couloir d'accès entre l'Afrique et Madagascar, les quatre îles y ont drainé un trafic d'échanges et ont constitué des étapes précieuses pour l'approvisionnement des navires dans le canal du Mozambique. C'est à partir de ce couloir d'accès que s'articulaient une série de routes de navigation qui partaient vers ou venaient de la péninsule indienne, de l'Insulinde, de l'Arabie du sud, du golfe Persique, de la mer Rouge, des côtes d'Afrique et d'Europe via le Cap que l'on voulait toujours croire de « *Bonne Espérance* ».

Ces routes, ou plutôt leurs points de départ et d'aboutissement, constituent un vaste spectre d'investigations dont les premières étapes mènent d'abord à Moroni au CNDRS (Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique). Ensuite, c'est à Tananarive qu'il faut aller, aux Archives nationales, à l'université de Madagascar, à l'Académie malgache et au musée Archéologique. À ce stade de la recherche, parmi les nombreuses sources documentaires recensées, il en est une, sorte de vaste synthèse de toutes les autres, qui s'impose : il s'agit de l'œuvre d'Alfred Grandidier, la fameuse *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*. Elle fut publiée entre 1903 et 1920, en collaboration avec Guillaume Grandidier et Henri Froidevaux, et comportait 9 tomes. C'est sur le 3^e tome publié en 1905 que l'attention se focalise. C'est qu'il renferme des documents sur la période allant de 1640 à 1715. Or cette période est particulière pour l'océan Indien : c'est la période des pirates. On sait qu'à partir de 1680 leurs activités s'y sont intensifiées. Dès que l'on parle de pirates et d'îles,

[1] Abréviations : GRDR : Grandidier ; COACM : *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar* ; E.O.I. : *Etudes Océan Indien*, Paris, INALCO.

l'imagination s'emballer : romans d'aventures et autres littératures de jeunesse nous ont forgé une image de cette époque qui continue de fasciner et de faire rêver. Rien d'étonnant donc si l'on se laisse aller à la lecture de leurs aventures, surtout quand celles-ci prennent l'apparence de récits authentiques puisque retranscrits dans la très sérieuse *Collection de Grandidier*.

Nous savons qu'ils ont bel et bien existé, ces forbans. Qu'ils étaient attirés par les précieuses cargaisons des vaisseaux des Compagnies des Indes orientales, et toujours prêts à ponctionner leur part de l'important trafic qu'animaient les bateaux indiens, arabes ou turcs avec la mer Rouge et les côtes africaines. C'est alors qu'ils commencèrent à fréquenter les Comores. Tant pour s'approvisionner en eau et en nourriture, que pour y surprendre tout navire également heureux d'y effectuer une étape « *rafraîchissante* »^[2].

Parmi ces pirates, il en est deux que les aventures singularisent. Il s'agit de Misson et son compagnon Caraccioli. Leur passage à Anjouan et à Mohéli mérite que l'on s'y attarde à la fois pour ce qu'ils y ont fait, pour la manière dont cet épisode a été présenté, pour quelques détails de la vie des indigènes distingués par le narrateur, mais aussi pour le contexte particulier – mythique ou non – dans lequel s'inscrit cet épisode comorien : celui de la *République de Libertalia*.

2. LE CONTEXTE HISTORIQUE

Au XVII^e siècle, les corsaires français, anglais et hollandais infestaient la mer des Caraïbes à la poursuite des bateaux espagnols, chargés qu'ils étaient de déstabiliser cette puissance coloniale dont le monopole n'était plus accepté par les autres puissances européennes. C'est en 1689 que l'Angleterre signa un traité de paix avec l'Espagne : la course disparut alors des Caraïbes. Reconvertis, certains corsaires se tournèrent vers des métiers moins risqués. Mais pas tous ! D'autres choisirent de poursuivre l'aventure et devinrent des pirates. Ce sont les navires du trafic Afrique-Amérique dans l'Atlantique qui en firent les frais. Mais l'océan Indien et la mer Rouge devinrent aussi leurs nouveaux terrains de chasse.

Un événement majeur devait les y attirer. Il s'agit de la guerre entre le Grand Moghol Aurangzeb et la Compagnie anglaise des Indes orientales (1687-1690). Les navires pirates participèrent à cette guerre et prirent alors l'habitude d'attaquer les navires arabes ou indiens. Sous prétexte que pour des chrétiens « *ce n'était pas un crime de piller des païens* », ils poursuivirent l'entreprise bien après le conflit anglo-moghol. Les navires chrétiens commencèrent aussi à faire l'objet de toute leur attention. Les pirates s'attaquèrent donc au trafic commercial multiséculaire entre les côtes indiennes, les rivages de la Mer d'Oman, les côtes orientales africaines et les ports de la mer Rouge.

Ils devinrent ces fameux « *pirates de la mer Rouge* », cette mer à l'entrée de laquelle ils installèrent leur première base, sur l'île de Perim^[3]. Mais ils lui préférèrent bien vite les îles Comores et Madagascar qui leur offraient plusieurs avantages : de nom-

[2] Le capitaine Henry Cornwall, au service de la Compagnie anglaise des Indes orientales entre 1715 et 1720, conseille « à tous les navires qui touchent ce port [de Mutsamudu à Anjouan] d'être prudents quand ils mentionnent leur lieu de destination, car c'est un endroit de relâche très fréquenté par les pirates européens qui y viennent pour savoir quels navires sont dans les parages(...)». [Il est] prudent de ne pas s'arrêter à cette île par crainte des pirates ». Cf. Molet-Sauvaget, A., *Documents anciens...*, dans *E.O.I.*, Paris, INALCO, 1994, p. 121. – Voir la bibliographie en fin d'article.

[3] Au milieu du détroit de Bab el Mandeb, face à l'actuelle République de Djibouti, au large du Yémen. Ce site commande l'entrée de la mer Rouge.

breuses baies pour s'y cacher, de l'eau douce et de la nourriture en abondance, des rivages en pente douce pour le carénage et des forêts pour la réparation de leurs bateaux^[4]. En outre, les populations indigènes ne représentaient pas un grand danger pour eux. Souvent ils firent du commerce avec elles et leur prêtèrent même assistance dans leurs guerres locales^[5]. C'est d'ailleurs dans ce dernier contexte que s'inscrit l'épisode des pirates Misson et Caraccioli. En effet, au moment où ces derniers arrivèrent aux Comores, le conflit entre Mohéli et Anjouan était depuis longtemps entamé. Mohéli voulait se défaire de la suzeraineté d'Anjouan. Suzeraineté qui remonterait aux environs de l'an 1300 de l'ère chrétienne^[6], et qui est encore attestée en 1614 par le navigateur Walter Peyton qui fit relâche à Mohéli : « *Le roi de Juanni [Anjouan] est aussi le souverain de Mohé-ly, mais il délègue ses pouvoirs au Sultan de cette dernière île*^[7] ». La scission entre les deux îles se serait opérée au milieu du XVII^e siècle, entre 1630 et 1660.

Avant d'aborder le séjour des pirates à Anjouan, une dernière précision doit être donnée concernant les marchandises piratées. Qu'en faisait-on ? Car la piraterie n'a de sens que si ceux qui la pratiquent trouvent à écouler leurs marchandises. C'est ainsi que nous découvrons que ce sont les colonies de la Nouvelle Angleterre qui furent impliquées dans cette piraterie. Ce sont des villes comme « *Boston, New Port, New York et Philadelphie qui poursuivirent avec les pirates de la mer Rouge le commerce interlope qu'elles avaient eu avec les sflibustiers des Caraïbes* »^[8]. C'est grâce à elles que ce commerce (« *the Red Sea Trade* ») et la piraterie européenne prirent un tel essor. Dans ce contexte, Madagascar devint, d'une part, le point d'aboutissement des pirates à leur retour de course dans les mers indiennes, et d'autre part, celui des navires marchands en provenance des colonies américaines : ces derniers arrivaient pour les ravitailler en produits de première nécessité et repartaient chargés du produit de la piraterie en même temps que d'esclaves malgaches. Ces deux activités complémentaires rendirent nécessaire la création de comptoirs à Madagascar. C'est l'île Sainte Marie et les côtes environnantes du nord-est de la Grande Ile qui accueillirent désormais les agents des hommes d'affaires américains^[9].

Une lettre du Colonel Robert Quarry envoyée depuis l'Amérique des colonies aux Officiers des Douanes d'Angleterre en 1699, est très explicite sur la nature de ce commerce : « *Je dois faire connaître aux Honorables Officiers des Douanes de Sa Majesté qu'on ne pense ici [en Pennsylvanie] en ce moment qu'au commerce avec Madagascar pour gagner de l'argent. Les négociants de New York ont fait des fortunes dans ce commerce comme celui de Curaçao. De jour en jour, on attend trois navires venant de Madagascar ; ils ont l'ordre de relâcher à divers caps de cet État*

[4] cf. Molet-Sauvaget A., *Madagascar et les colonies d'Amérique pendant la période de la piraterie européenne (1680-1700) : contexte et documents de base*, dans *E.O.I.*, 1991, n° 13, p. 8-9. – Également confirmé par Belrose-Huygues V. qui relève que « *Madagascar fournissait à la construction navale des comptoirs africains de beaux mâts coupés dans la baie d'Ampasindava (Cada) ou au fond de celle de Boina (rivière des mâts – Androhibe)*. cf. Belrose-Huygues V., *La baie de Boina entre 1580 et 1640 (...)*, dans *Omaly sy Anio (...)*, Tananarivo, université de Madagascar, 1983 1984, n° 17-18-19-20, p. 181.

[5] cf. Molet-Sauvaget A., *op. cit.*, p. 8-9.

[6] D'après Molet-Sauvaget A., *Passage du navire interlope Rochester à Anjouan*, [11 au 18 juin 1704]. *Description par John Pike*, dans *E.O.I.*, Paris, INALCO, 2000, n° 29, p. 95, note 162.

[7] cf. GRDR, *COACM*, t. II, p. 84.

[8] cf. Molet-Sauvaget A., *Madagascar et les colonies...*, dans *E.O.I.*, 1991, n° 13, p. 9.

[9] Américain en tant qu'habitant des colonies anglaises d'Amérique, et non en tant que citoyen du nouvel État qui ne prendra forme qu'à la fin du XVIII^e siècle. Pour plus d'informations sur ce commerce prospère avec les colonies anglaises d'Amérique, voir l'article de Molet-Sauvaget A., *Madagascar et les colonies d'Amérique...*, cité plus haut.

[10] cf. GRDR, *COACM*, 1913, t. VI, p. 50.

où les attendent des sloops pour les décharger et mettre leurs marchandises en sûreté. Il y a en ce moment plusieurs navires prêts à quitter New York et d'autres ports plus au nord, pour aller porter une cargaison appropriée aux Iles Madères, où ils prendront en échange des vins et des eaux-de-vie qu'ils porteront directement à Madagascar où ils les vendront aux pirates et leur achèteront à vil prix leurs trésors, (...). De là-bas, ils reviennent ici [en Pennsylvanie], où ils ont toute facilité pour mettre leur cargaison à terre ou la transborder sur des sloops qui les attendent (...)»^[10].

Tel fut le contexte général dans lequel nos deux pirates abordèrent^[11] à Anjouan.

3. LE SÉJOUR DE MISSON ET CARACCIOLI À ANJOUAN

3.1. Les actions guerrières

Misson, gentilhomme provençal « converti très jeune à la piraterie^[12] » et son acolyte italien Caraccioli, ancien dominicain défroqué, arrivèrent à Anjouan en 1693, en provenance de l'Atlantique et des Caraïbes. À Anjouan régnait alors une reine du nom de Halima Ière^[13]. C'est à son palais de Domoni que les pirates lui offrirent leurs services au moment où les voisins mohéliens étaient en conflit ouvert avec les Anjouanais. Ils répondirent favorablement à la demande d'aide de la souveraine pour mater les Mohéliens, comme d'ailleurs d'autres navigateurs le feront plus tard (Capitaine Cornwall en 1700, et le Commodore Littleton^[14] en 1703-1704).

L'affaire commence par une tentative de débarquement des Mohéliens sur la côte ouest d'Anjouan. Une traversée en ligne droite permet en effet d'atteindre rapidement les grèves couvertes de galets de Pomoni ou les plages de Moya. Caraccioli avec ses acolytes et quelques guerriers anjouanais repoussèrent les Mohéliens après un combat meurtrier : de nombreux cadavres jonchèrent rapidement les lieux de débarquement. De son côté, Misson et sa flotte attendirent au large les rescapés en fuite et leur barrèrent la route du retour. Une centaine de fugitifs furent faits prisonniers et renvoyés à Mohéli porteurs d'un message de paix : ce message fut accueilli avec mépris par le sultan qui répondit n'avoir pas de conseils à recevoir pour faire la paix ou la guerre. Devant une telle arrogance, la réaction anjouanaise et celle de Misson ne se firent pas attendre. Avec son vaisseau le **Provençal**, ce dernier prit la tête d'une expédition punitive vers Mohéli. Une fois débarqués, les pirates accompagnés des anjou-

[11] Actuellement *Libertalia* est considéré comme un mythe, les pirates Misson et Caraccioli sont jugés fictifs, et la paternité de l'*Histoire des Pirates* n'est plus reconnue unanimement à Johnson/Defoë. Notre objet n'étant pas ici de remettre en cause cette paternité en ce qui concerne les épisodes comoriens et libertaliens, nous invitons le lecteur à se référer sur ce sujet à l'article J. M. Racault, « De l'aventure flibustière à la piraterie littéraire : Defoë, Leguat, les deux Misson et la République utopique de Libertalia », dans *Les Tyrans de la mer. Pirates, corsaires et flibustiers*, Paris, Presse Universitaire de Paris-Sorbonne, 2003, pp. 243-263, ainsi qu'à l'article de Michel Christian Camus, « L'inexistence du pirate Misson de Daniel Defoë », paru dans la revue *Dix huitième siècle*, Paris, n° 30, pp. 489-498 : ces articles présentent un autre regard sur Defoë et son œuvre. Nous remercions ici le professeur J. M. Racault qui a eu la gentillesse de nous communiquer son article et de nous avoir fait connaître celui de M. Ch. Camus. – Voir aussi les mises au point qu'Anne Molet-Sauvaget réserve à Misson et Johnson aux pages 118 et 119 de son ouvrage consacré aux *Documents anciens sur les îles Comores...*, 1994.

[12] La formule est de Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, Paris, L'Harmattan, 1983, p. 24.

[13] Halima Ière, présentée comme régente, à côté de son frère qui dirigeait les affaires du royaume. Cf. GRDR, *COACM*, t. III, p. 482, et J. Martin, *Ibidem*.

[14] cf. J. Martin, *Ibidem*. – Et d'après Hamilton A., *A New Account of the East Indies from 1688 to 1723*, Londres, 1727, t. I, chap. II, cité dans GRDR, *COACM*, t. III, p. 625, note 3, et t. IV, p. 159.

nais se livrèrent au pillage et au saccage de l'île^[15], face à environ 700 Mohéliens armés de sagaies et de flèches^[16] qui n'eurent que peu d'effets contre les fusils des pirates. Opération de pillage peu fructueuse, suivie plus tard d'une seconde expédition^[17] que les acolytes de Misson espéraient plus rentable. En vain. Les résultats furent décevants.

3.2. Les liaisons sentimentales

À cet endroit du récit, les aventures de nos deux pirates prennent une allure qui contraste avec les récits des autres navigateurs. Du descriptif minutieux, des observations pragmatiques, ou du récit de combats, on passe à un récit romanesque. Les intentions de l'auteur apparaissent alors explicitement différentes des autres observateurs.

C'est que l'on apprend, en effet, que si les expéditions à Mohéli s'étaient avérées peu rentables, tout n'avait pas été perdu pour ces marins esseulés. Certains d'entre eux avaient découvert d'autres « trésors » à Anjouan. Quelques relations matrimoniales s'y étaient en effet nouées. J. Martin met en doute^[18] la nature de ces mariages : « *mais était-ce véritablement des mariages ?* », se demande-t-il. À la mode victorienne, certainement pas ! Mais selon les usages de l'époque et du lieu, pourquoi pas^[19] ? Quoi qu'il en soit, Misson et Caraccioli avaient épousé des princesses^[20] : les chefs, les leaders épousent toujours des princesses... Quant à l'équipage, certains de ses membres ne s'étaient pas privés de prendre femme et même de décider de rester sur l'île et d'abandonner leurs compagnons de bordées^[21].

Au retour d'une dernière expédition militaire à Mohéli^[22], les pirates blessés furent soignés sur leurs bateaux : les jeunes « mariés » le furent par leurs femmes anjou-

[15] D'après Jean Martin, *Ibidem*, qui ne respecte cependant pas le texte de Johnson reproduit dans GRDR, *COACM*, t. III, p. 484 : ce dernier ne parle que de « *la capitale qu'ils réduisirent en cendres* » en précisant encore « *qu'ils coupèrent autant de cocotiers qu'ils purent et se rembarquèrent* ». Ce dernier détail laisse supposer que le cocotier occupait une place prépondérante dans l'économie des îles de Mohéli et d'Anjouan : abattre des cocotiers y constituait un grave préjudice. On ne pouvait espérer commettre pire exaction contre son ennemi que de le priver de sa principale ressource : le cocotier. Voir encore infra, le paragraphe 5.1. *Le « fond » du récit*.

[16] L'usage des arcs et des flèches est attesté à Madagascar par E. Flacourt et d'autres navigateurs, bien que les petites sagaies employées comme armes de jet à côté de la lance aient été d'un usage plus généralisé. Louis Molet (cité par Cl. Allibert dans son édition critique de Flacourt, p. 509, note 11 et 12) fait remarquer que « *la tradition malgache austronésienne est plus spécifiquement axée sur la lance et la sarbacane. L'arc et la flèche seraient plutôt des apports africains et/ou persans* ». – Aux Comores, l'emploi de ces armes est également attesté par plusieurs navigateurs, comme Pyrrard de Laval lors de son passage à Mohéli en 1602. Voir GRDR, *COACM*, t. I, p. 304. – Voir Molet L., *Le problème de l'arc à Madagascar. Arc, javelot et sarbacane*, dans Poirier J., Rabenoro A., *Tradition et dynamique sociale à Madagascar, 1978*, pp. 31-107.

[17] Alors que Misson avait précédemment rejeté une demande du frère de la reine pour « *une seconde descente à laquelle il se proposait de prendre part afin d'assujettir sous sa domination les Mohéliens* ». Misson avait alors préféré inviter la Reine à plus de sagesse et lui avait conseillé un traité de paix avec les Mohéliens. Cf. GRDR, *COACM*, t. III, p. 484.

[18] cf. Martin J., *op. cit.*, p. 25.

[19] Une dote a bien été remise. – Voir ci-après note 20.

[20] « *La Reine fournit à ces hôtes tout ce qui leur était nécessaire ; Misson épousa sa sœur et Caraccioli se maria avec la fille de son frère. La dote était constituée de trente fusils et d'autant de pistolets (...) et de deux barils de poudre et quatre barils de balles* ». Cf. GRDR, *COACM*, t. III, p. 482.

[21] Pas pour bien longtemps, semble-t-il. L'air du large incita la plupart à rejoindre leurs comparses à Madagascar, et pour certains d'entre eux, avec leurs épouses anjouanaises. Un capitaine anglais de Plymouth atteste les avoir rencontrés à Anjouan quelques années plus tard, avant leur départ vers la Grande Ile, vers cette mythique république de Libertalia. – Voir GRDR, *COACM*, t. III, p. 482, repris par Martin J., *op. cit.*, p. 25. – Le texte reproduit par GRDR, *COACM*, t. III, p. 503 précise : « [Lors d'un premier retour de Caraccioli à Anjouan] *les dix pirates de Misson qui s'étaient établis à Anjouan, étant désireux de retrouver leurs compagnons, furent amenés à Libertalia avec leurs femmes, ils en avaient chacun deux ou trois, et leurs enfants : le [vaisseau] le Bijou dut faire deux autres voyages pour rapatrier le reste des Anjouanais [de retour de Libertalia]* ».

[22] Menée afin de finaliser un traité de paix avec le sultan de Mohéli, elle s'est mal terminée puisque les pirates furent attirés dans un guet-apens dont ils ne sortirent qu'avec des morts et des blessés.

naises pendant 10 semaines (2 mois)^[23]. Johnson ^[24] souligne à propos de ces blessés que « leurs femmes anjouanaises leur témoignèrent une affection dont on n'eût pu les croire capables ». L'auteur commence ensuite un récit insolite qui met en évidence les qualités exceptionnelles de certaines de ces femmes pour qui ces liaisons amoureuses semblent avoir pris une allure passionnelle^[25]. Il raconte le désespoir de l'une d'entre elles qui au moment d'enterrer son époux se donna la mort. La singularité du récit mérite qu'on le présente ici intégralement :

« [La femme] de l'un d'entre eux qui vint à mourir resta un long temps auprès de son cadavre, immobile comme une statue, puis, l'embrassant sans verser de pleurs, elle demanda la permission de l'emener [sic] à terre pour le laver et l'ensevelir, priant les amis de son mari, par l'aide d'un interprète et en y ajoutant quelques mots de notre langue qu'elle connaissait, de venir le lendemain lui rendre les derniers devoirs. »

« Un certain nombre de marins alla en effet à terre, apportant la part qui revenait au défunt dans les prises effectuées et qui, sur l'ordre de Misson, fut remise à sa veuve. Quand elle eut entre les mains cet argent et qu'on l'eut assuré qu'il était bien à elle, elle sourit en disant : « Que tout cet argent me plairait, s'il pouvait me servir à racheter la vie de mon mari et l'arracher à la mort et que je l'accepterais alors avec reconnaissance ! Mais, comme il n'est point capable de le faire revivre, je n'en ai que faire et vous pouvez le garder ». Puis elle les pria d'accomplir les cérémonies funèbres suivant l'usage de leur pays, de peur qu'il ne fût fâché s'il en était autrement, et elle les avisa qu'elle n'y assisterait pas, ayant hâte de se remarier. Cette fin de discours, qui s'accordait si peu avec le commencement, surprit fort les Européens qui néanmoins se laissèrent guider par elle jusqu'à une plantation de bananiers où ils trouvèrent une multitude d'hommes et de femmes assis autour du corps qui était déposé sur le sol même et recouvert de fleurs ».

« Après les avoir tous embrassés les un après les autres, sans oublier les Européens, elle s'assit et lança des imprécations contre les Mohéliens qui avaient tué en trahison celui qui était l'objet de son premier amour et à qui elle avait donné tout son cœur et sa virginité, et qui maintenant était insensible à ses caresses ; puis elle fit son éloge, l'appelant le « Bonheur des enfants », le « Bien-Aimé des Vierges », l'« Étonnement des jeunes gens » et célébrant sa force, sa beauté, sa bravoure, le comparant à un taureau pour son audace, à un agneau pour sa douceur, à une tortue pour son affection. Une fois ce discours terminé, elle se coucha à côté de son mari et l'embrassa, puis, se relevant, elle se fit une blessure profonde sous le sein gauche avec une baïonnette et tomba morte à ses côtés.

« Les Européens furent étonnés de l'amour profond que cette jeune fille, qui était d'après ce qu'on leur dit tout au plus âgée de dix-sept ans, témoigna ainsi pour leur compagnon, et ils admirèrent son courage, regrettant de l'avoir mal jugée et de l'avoir méprisée lorsqu'elle avait annoncé qu'elle avait hâte de se remarier, propos qu'ils n'avaient pas tout d'abord compris ».

[23] 8 semaines selon la version présentée par A. Molet-Sauvaget, *Documents anciens sur les îles Comores...*, 1994.

[24] Nous rappelons ici que notre étude s'inscrit dans une perspective « Johnson = Defoë ». Voir *supra*, la note 11.

[25] cf. GRDR, *COACM*, t. III, pp. 489-491.

« Après avoir assisté aux funérailles des deux époux, les marins retournèrent à bord et racontèrent ce qui s'était passé. Les femmes des capitaines n'en parurent nullement surprises et celle de Caraccioli dit simplement qu'elle était certainement de haute noblesse, car les femmes nobles doivent suivre leur mari dans l'autre monde^[26], sous peine d'être jetées à la mer et de devenir la proie des poissons, or elles savaient que leur âme n'aurait aucun repos tant que tous les poissons qui auraient mangé de leur chair ne seraient pas morts. Misson leur ayant demandé si elles auraient agi de même au cas où leurs maris fussent morts, sa femme répondit au nom de toutes que, sous aucun prétexte, elles ne voudraient être l'opprobre de leur famille et que du reste leur amour pour leur mari ne le cédait point à celui de la veuve qu'il admirait tant^[27] ».

Elles démontrèrent d'ailleurs cet attachement à leurs pirates de maris, puisqu'elles les accompagnèrent jusqu'à Diego-Suarez^[28] où Misson alla fonder « *Libertalia* », république utopique dont les ressources devaient être assurées par les abordages des navires de tous pavillons dans l'océan Indien. Cette base arrière pour leurs opérations de piraterie^[29] verra naître ainsi les enfants de ces liaisons « tendres » d'Anjouanaïses et de parias européens. Certaines Malgaches partagèrent le même sort pour donner naissance à des enfants qui constitueront ce que les habitants de la Grande Ile appelleront les « *Zana Malata* » : les « *mulâtres* » (métis). Ce groupe constituera désormais un rameau du peuple betsimisaraka. Ce furent ces derniers qui, accompagnés de quelques « *zana malata* », entreprirent les grandes expéditions de pillages des Comores à la fin du XVIII^e siècle. Tragique retour du sort^[30] !

4. Les « visites » des autres pirates aux Comores

À côté des aventures de Misson, il en existe d'autres, elles aussi fondées sur des récits « véridiques » de hardis navigateurs prompts à échanger quelques confidences en échange de 4 à 5 chopes de bière. Les tavernes anglaises accueillent de ces marins audacieux, ou inconscients ou contraints, qui aiment narrer à grands coups de houblon ou de malt les souvenirs de leur passage dans l'océan Indien^[31]. C'est ainsi que d'autres récits nous sont parvenus, « mis en scène » par leur auteur, certes, mais qui nous

[26] Ce qui laisserait supposer une influence indienne sur les usages funéraires de la noblesse anjouanaise : conséquemment, une origine indienne ou indo persane des membres de cette noblesse pourrait être ainsi suggérée.

[27] La transcription d'A. Molet Sauvaget, telle que présentée dans son ouvrage *Documents anciens...*, 1994, pp. 105-119, diffère sur certains mots ou expressions, sans toutefois altérer pour l'essentiel le récit reproduit dans Grandidier.

[28] Dans le récit de Johnson, *Libertalia* est localisée au nord-ouest de Madagascar et Diego Suarez se trouve bien au nord-est. Cette invraisemblance est utilisée par A. Molet Sauvaget pour démontrer l'inexistence de *Libertalia*, ainsi que le caractère fictionnel du récit de Johnson qu'elle assimile cependant toujours à Defoë en qui elle voit l'auteur de *l'Histoire des Pirates*.

[29] cf. Deschamps H., *Les pirates à Madagascar aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Berger-Levrault, 1972 (voir notamment les pages 89 à 107 consacrées à *La République de Libertalia*). - *Libertalia* pourrait avoir été un de ces fameux comptoirs dont nous avons parlé plus haut et par où était écoulées les marchandises destinées aux colonies d'Amérique. Certains éléments du récit permettent de le penser, comme par exemple ce passage extrait de la page 492 du t. III de GRDR, *COACM*: « il jugea cet endroit excellent pour y établir un lieu de refuge (...), et y bâtit des maisons et des hangars pour y abriter leurs prises ».

[30] Que l'auteur du récit – qui qu'il soit – n'a pas pu connaître !

[31] Robert Drury alias Daniel Defoë – au terme de sa relation sur son séjour dans le sud malgache, précise qu'il serait content de donner à « tout gentilhomme un récit plus détaillé de quoi que ce soit contenu ici, de soutenir la plus stricte vérification ou de confirmer... ». Pour ce faire, il invite quiconque à venir lui parler au Café du Vieux Tom, « dans Birch Lane, endroit où plusieurs curieux ont reçu de sa bouche confirmation des particularités qui semblaient douteuses ou comportaient en elles le moindre air de fiction ». – Cf. Defoë Daniel, *Madagascar ou le journal de Robert Drury*, 1992, p. 289 et la note 481 (annotations d'A. Molet Sauvaget). – Les estaminets et autres tavernes constituaient bien des lieux privilégiés pour recevoir les confidences et les récits de ces aventuriers des mers du sud.

aident à reconstruire le puzzle de ce passé lointain sur lequel les Comoriens aimaient en savoir plus. Voyons quels ont été les hauts-faits de ces « visiteurs particuliers ».

Le premier récit est celui de Nathaniel North^[32]. Chrétien sourcilieux, il n'entend s'attaquer qu'aux musulmans : leurs personnes, leurs biens, leurs navires font l'objet de sa particulière attention. C'est ainsi que la Grande Comore, la première, va subir la furie de cet aventurier. Iconi, capitale du sultanat de Bambao, est attaquée en 1701^[33]. Mais le butin est maigre. Des bijoux d'argent et quelques balles de toile ne satisfont pas l'avidité du pirate. Il se tourne alors vers Mayotte où il assiège la maison du sultan de Chingoni et tue son fils. Pour avoir la vie sauve, le sultan devra payer une rançon. North part ensuite pour Madagascar où il accomplira d'autres « exploits ». Il ne reviendra à Mayotte que pour venger – en zélé chrétien – un « équipage anglais qui avait fait les frais de la vengeance des Mahorais à la suite de l'attaque de Chingoni. Cette fois, Nathaniel North est moins regardant : il incendie Chingoni et détruit cultures et troupeaux.

Quelques années auparavant, c'était un dénommé William Kid^[34] qui s'était illustré dans les eaux comoriennes. Quinquagénaire gallois, il était parti en 1696 en croisade contre les pirates^[35] qui commençaient à perturber sérieusement les activités des Compagnies des Indes orientales et provoquer des réactions hostiles des interlocuteurs et partenaires commerciaux indiens, arabes, turcs et égyptiens. Il effectua l'escale habituelle^[36] à Anjouan en 1697. Des avaries sur son vaisseau l'obligèrent à rester plus longtemps sur l'île. Ce délai lui fit voir les choses autrement : de chasseur de pirates, il devint pirate lui-même. Il quitta Mutsamudu pour aller écumer la mer d'Oman, la côte de Malabar et le pourtour malgache. Revenu en Angleterre avec l'espoir d'être gracié pour ses forfaits, il y est arrêté puis pendu en 1701.

Même si Anjouan jouit de la faveur de la majorité des vaisseaux, Mayotte fut aussi « visitée » et pas seulement par des bâtiments de commerce. Au début du XVIII^e siècle, les eaux mahoraises vont accueillir aussi des forbans sans foi ni loi. Certains résidèrent même un certain temps dans l'île qui deviendra de ce fait leur base arrière. Ce fut le cas de Thomas White, de Booth et de Bowen, qui passèrent près de 6 mois à Mayotte en 1702-1703^[37]. À la tête de deux navires^[38], ils s'emparèrent d'un bâtiment de la Compagnie anglaise des Indes orientales dont le capitaine avait eu la naïveté de croire qu'il pouvait s'y ravitailler en paix. Fait prisonnier, le capitaine Wooley tomba malade et fut débarqué par les pirates sur la côte de Malabar lors d'une de leurs expéditions au large de l'Inde.

À l'instar de William Kid, certains pirates n'agissaient pas toujours impunément. Ils finissaient parfois par se faire capturer et « expédier » en Europe pour y être jugés et pendus. Tel aurait dû être le sort de David Williams et de John Pro^[39]. Capturés à Madagascar, c'est comme prisonniers à fond de cale du navire de guerre *Severn*,

[32] cf. GRDR, *COACM*, t. III, pp. 558-561.

[33] Ou 170. Voir Martin J., *op. cit.*, p. 25.

[34] cf. GRDR, *COACM*, t. III, pp. 543-544.

[35] William Kid avait quitté l'Angleterre, mandaté pour combattre la piraterie.

[36] Anjouan devint très tôt l'escale privilégiée des bateaux européens. La population avait une nette préférence pour les bateaux anglais. – Voir infra, note 78.

[37] cf. GRDR, *COACM*, t. III, pp. 591-594.

[38] Le *Speedy Return* et le *Prosperous*.

[39] cf. GRDR, *COACM*, t. III, pp. 475-477.

commandé par le capitaine Richards^[40], que les deux compères arrivèrent à Anjouan en 1704. Les relations avec les Mohéliens sont alors toujours belliqueuses et le sultan d'Anjouan demande au capitaine Richards de l'aider à mater une rébellion des Mohéliens, ses vassaux indociles^[41]. En échange de 2000 thalers, le capitaine entreprit l'expédition. Et c'est au large de Mohéli, au moment où le capitaine et ses hommes sont occupés à leur tâche, que Williams et Pro s'évadèrent du vaisseau et gagnèrent la terre ferme. Ils parvinrent ensuite à rejoindre Anjouan. De là, ils gagnèrent Mayotte où ils travaillèrent comme charpentiers pour le compte du sultan de l'île. Ils construisirent alors leur propre voilier avec lequel ils gagnèrent l'est de Madagascar et l'île Sainte-Marie d'où ils poursuivirent leurs aventures. La chance leur avait souri !

Un autre pirate vint séjourner à Anjouan^[42] en 1720. Originaire de Jamaïque, John Plantain y laissa cependant un mauvais souvenir. Alors que ses congénères avaient toujours été corrects dans leurs transactions avec les insulaires, il fit preuve de moins de scrupules en quittant l'île comme un voleur^[43] : sans payer les bœufs, les fruits et denrées qu'il avait fait transporter à son bord. Il ne paya pas non plus les cordages qu'il avait fait faire et dont la qualité était alors réputée^[44].

C'est à la même époque que le navire du pirate français La Buse^[45] fit naufrage sur les récifs de Mayotte^[46]. Afin de pouvoir poursuivre ses activités de pirates, La Buse entreprit avec une quarantaine de ses hommes la construction d'une petite embarcation, alors que quinze de ses hommes gagnaient Anjouan. Ils y arrivèrent au moment où deux navires de la Compagnie anglaise des Indes orientales^[47] et un navire de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales se trouvaient au mouillage. Paisiblement ancrés dans la rade de Mutsamudu, ces navires virent alors arriver sur eux deux navires pirates^[48] dirigés par le fameux capitaine England, autre redoutable pirate anglais. Le bateau hollandais et le **Greenwich** parvinrent à s'échapper : le **Cassandra** tomba seul aux mains des pirates. Heureusement son capitaine Mackraw gagna la terre ferme avec quelques rescapés. Craignant d'être capturés par les hommes du pirate anglais^[49], ils traversèrent l'île du nord au sud pour atteindre la ville de Domoni où le sultan de la ville les hébergea. Quelques jours plus tard, le capitaine Mackraw finit par se rendre à bord du navire d'England : ce dernier accepta de lui laisser la vie sauve et lui abandonna un de ses propres navires, la **Fancy**, d'origine hollandaise, mais en mauvais état à la suite des derniers affrontements. Une fois les pirates partis, le spolié entreprit la réparation de ce navire avec ses hommes^[50]. C'est à son bord qu'il put regagner plus tard l'Inde et ses comptoirs hospitaliers.

[40] Ce bâtiment faisait partie de l'escadre Littleton, chargée de combattre les pirates.

[41] L'histoire se répète... les Mohéliens persistent dans leur insoumission.

[42] cf. GRDR, *COACM*, t. V, pp. 72-74.

[43] D'après J. Martin, *op. cit.*, t. I, p. 392, note 27, qui déforme le texte présenté par Grandidier en utilisant le verbe « voter » au lieu du verbe « jurer » employé par Johnson : « ...né à Chocolate Hole (Jamaïque) où ses parents lui firent donner une excellente éducation, puisqu'il fut initié très tôt à l'art de blasphémer et de jurer ».

[44] Les cordages fabriqués avec la fibre des noix de coco étaient réputés dans tout l'océan Indien. Les marins européens du XVIII^e savaient que ces cordages étaient imputrescibles, moins fragiles et plus souples que les cordages des navires européens fabriqués avec du chanvre. – Voir plus loin la remarque plus détaillée à ce sujet avec la référence à l'ouvrage de Deleury, 1991.

[45] De son vrai nom Olivier Le Vasseur. – Cf. GRDR, *COACM*, t. V, pp. 78-79, ainsi que les pages 48-52.

[46] Ce navire portait le nom évocateur de **The Indian Queen**...

[47] Il s'agissait du **Cassandra** et du **Greenwich**.

[48] Le **Victory** et le **Fancy**.

[49] Qui avait été rejoint par la quinzaine d'hommes de La Buse, en provenance de Mayotte.

[50] Le bois nécessaire ne manquait pas alors à Anjouan.

La campagne de lutte contre la piraterie s'accroît à partir de 1720, sur les instances des responsables de la Compagnie anglaise des Indes orientales. Les résultats ne tardèrent plus. Après les visites de La Buse et du capitaine England, les pirates se firent plus rares aux Comores. Mutsamudu reçut la visite de 2 navires lancés à leur poursuite^[51] avant d'accueillir en 1722 l'escadre du Commodore Matthews chargé de mettre un terme à leurs exactions. Désormais, les îles de l'archipel allaient recevoir des visiteurs moins remuants. Les bateaux des Compagnies des Indes orientales allaient pouvoir poursuivre leurs voyages, et ponctuer leurs routes d'escales salvatrices au large de Mutsamudu, de Fomboni ou de Nioumachoua. Mayotte allait, elle aussi, revoir des bateaux à la recherche de vivres et d'eau douce. Le commerce maritime reprenait ainsi ses droits.

5. LA SOURCE D'INFORMATION : RÉCIT DE VOYAGE « ROMANCÉ » OU PROLOGUE « FONDATEUR » D'UNE AUTRE « UTOPIE » DE DEFOË

Jean Martin^[52] sait que la plupart des passages consacrés aux pirates dans l'ouvrage magistral de Grandidier – auquel il se réfère principalement – sont en fait des traductions d'extraits du livre de Charles Johnson, *The General History of the Pyrates*, publié à Londres en 1724^[53]. Il a également utilisé le livre d'Hubert Deschamps sur *Les Pirates à Madagascar au XVII^e et XVIII^e siècles*, publié pour la première fois en 1949^[54] : or Deschamps n'a pour source principale que l'ouvrage du même Charles Johnson. Les informations de J. Martin ont donc toutes la même origine : Johnson.

Qui est donc ce fameux Johnson qui se montre aussi prolixe sur l'activité des pirates dans les *eaux circum-indiennes* ? Les auteurs cités plus haut n'ont pas tous fait la relation entre Johnson et Daniel Defoë, l'auteur de *Robinson Crusoé*. Des auteurs anglais avaient déjà fait ce rapprochement : pour eux, nul doute que Defoë et Johnson ne fussent qu'un. À présent, la chose semble acquise. Anne Molet-Sauvaget l'a bien démontré dans ses commentaires du *Journal de Robert Drury* et ceux qu'elle consacre au récit de Misson à Anjouan^[55]. L'œuvre de Johnson a d'ailleurs été publiée en 1990 aux Éditions Phoebus à Paris avec comme unique mention d'auteur : Daniel Defoë^[56].

Se pose ensuite la question de la véracité des faits présentés par Defoë, dans l'épisode comorien qui nous concerne. Jean Martin rappelle que, quand bien même le récit des aventures de Misson avait toutes les apparences d'une œuvre romanesque, il devait néanmoins avoir été inspiré de récits véridiques collectés auprès de navigateurs-témoins. Il devait donc contenir des éléments réellement vécus : avoir ce fameux « *fond de vérité* »^[57].

[51] Il s'agit des deux navires anglais l'**Exeter** et le **Lion**. Cf. GRDR, *COACM*, t. V, pp. 145-149, et t. III, p. 624.

[52] cf. J. Martin, *op. cit.*, p. 392, note 17.

[53] Dont une traduction française fut éditée en 1726 et dont une réédition critique a été faite en 1972 par Shorbom.

[54] Deschamps s'avère plus fidèle au récit de Johnson et plus complet que Martin qui parfois est à la limite de l'interprétation ou de « l'arrangement littéraire ».

[55] cf. Molet-Sauvaget A., *Documents anciens...*, p. 113 sqq.

[56] À propos de la paternité contestée de Defoë, voir *supra* la note 10.

[57] J. Martin, *op. cit.*, p. 24, qui s'inspire de la remarque de Grandidier, t. III, p. 480 : « *Les aventures de ces deux pirates ont été racontées par le capitaine Charles Johnson d'après un manuscrit de Misson lui-même. Il y a tout lieu de croire que ce Misson n'a pas été très véridique dans son récit* ».

5.1. Le «fond» du récit^[58]

Bien que la tradition et les chroniques locales n'aient pas fait état de la venue de Misson, il y avait cependant bien une reine Halima qui régnait à Anjouan quand celui-ci et ses compagnons y passèrent.

L'historiographie comorienne fait bien état de cette sujétion des îles Mohéli et Mayotte à la puissance anjouanaise qui ne cessera d'être contestée tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, ponctuant cette période d'une série incessante d'expéditions guerrières. Après les pirates, puis les navires des compagnies européennes des Indes orientales, ce sont les puissances militaires anglaises, américaines et, enfin, françaises qui, dans un contexte colonial naissant, arriveront à mettre un terme à ces conflits dynastiques qui autorisèrent Urbain Faurec à parler d'un *Archipel aux Sultans batailleurs*^[59].

On sait que d'autres navigateurs furent sollicités par le souverain d'Anjouan pour l'aider à intervenir contre les Mohéliens, des vassaux décidément bien remuant^[60]. On sait encore qu'en 1696, un capitaine anglais en provenance de Plymouth a fait état de la présence de français établis à Anjouan^[61].

Quant à l'épisode de la destruction de cocotiers à Mohéli par des Anjouanais, - bien qu'élué par Jean Martin -, il mérite d'être souligné, parce qu'il témoigne d'une bonne connaissance de la réalité économique des îles. Nous savons en effet que le cocotier constitue l'arbre «ressource» pour les Comoriens qui en tirent quasi tous les matériaux de construction, des ustensiles de cuisine et des ingrédients essentiels dans leur alimentation. Le vinaigre de palme^[62], ainsi que le vin ou «sirop» fermenté (ou non)^[63], étaient appréciés des navigateurs ainsi que des populations des côtes africaines et asiatiques, puisqu'ils faisaient l'objet d'exportations dans la zone occidentale de l'océan Indien : le voyageur arabe Ibn Battûta l'atteste dès le XIV^e siècle^[64]. Les noix de coco, quand elles n'étaient pas échangées avec les marins de passage, constituaient une réserve précieuse de nourriture et de boisson embarquée à bord des boutres pour assurer la survie des marins tout au long des traversées vers l'Afrique, l'Arabie et l'Inde.

Par ailleurs, les bateaux comoriens étaient faits de planches «cousues» avec des cordes faites en fibre de coco et calfatées avec de la poix. Les cordages des navires étaient eux mêmes fabriqués avec la même matière. Ils étaient très appréciés des navi-

[58] A. Molet-Sauvaget, dans *Documents anciens...*, considère comme source d'inspiration principale de Defoë le récit d'Ovington J., *A Voyage to Surat in the Year 1689*, Londres, 1696. Selon elle, ce récit constituerait la trame de vérité sur laquelle Defoë aurait construit les aventures de Misson.

[59] Faurec U., *L'Archipel aux Sultans batailleurs*, Moroni, PAC, 1976.

[60] Le Capitaine Cornwall en 1700, ou le Commodore Littleton en 1703-1704, ainsi que déjà mentionné plus haut. - Cf. Martin J., *op. cit.*, p. 24.

[61] Mentionné par Deschamps H., *op. cit.*

[62] Ce vinaigre appelé «siki» en langue anjouanaise était très apprécié des navigateurs. Sur la côte swahili et aux Comores, il sert à la préparation de vinaigrettes très pimentées et épicées où macèrent citrons, mangues ou papayes : ce sont les «nchari» [«achards»], condiments de prédilection des swahilis dont Ibn Battûta a déjà signalé la consommation effrénée à Mogadiscio au XIV^e siècle. Cf. note 64 ci après. Voir aussi l'étude de Dossar Mohamed B. A., *Le cocotier aux Comores : un «arbre miracle»*, Moroni, s. éd., 1983, pp. 32-33 (mém. de l'ENES).

[63] Appelé «tremba», il se nomme «vrougha» quand il est fermenté et est devenu alcoolisé. Sans oublier le «jus de coco», unique boisson disponible en l'absence d'eau potable. John Pike décrit très bien en 1704 les multiples ressources du cocotier. Voir Molet-Sauvaget A., *Documents anciens...*, pp. 80-81.

[64] cf. Ibn Battûta, *Voyages et périples choisis*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 128-130.

gateurs européens et faisaient eux aussi l'objet d'échanges à Anjouan comme dans d'autres zones côtières de l'océan Indien^[65].

Dès lors, la précision donnée dans le récit sur la destruction de cocotiers à Mohéli ne peut plus apparaître comme anodine : au contraire, elle atteste une information correcte sur le contexte économique comorien à la fin du XVII^e siècle. Une telle destruction vise à ébranler les fondements de l'économie mohélienne fondée pour l'essentiel sur la culture du cocotier.

Et puis il y a ces unions avec des Anjouanaises dont l'attachement à leurs maris européens peut s'expliquer diversement. Quelles que soient les raisons de leur fidélité « *exemplaire* », on peut s'étonner de l'insistance de Defoë à évoquer l'attitude de ces épouses. On est en droit de se demander si – idéalisée ou non – cette fidélité à l'époux n'est pas un moyen pour l'auteur de louer la qualité de celles qui vont devenir – selon ses plans et ceux de Misson – les mères fondatrices de cette république idéale, où les races et les classes n'auront pas les mêmes connotations que dans l'Europe du XVII^e siècle finissant^[66]. On est ainsi amené à parler de la « *construction* » du récit et donc de sa forme.

5.2. La forme du récit

Du point de vue de la forme, le récit de Defoë possède des caractéristiques singulières. En effet, on connaît suffisamment les habitudes des « *navigateurs témoins* », soucieux de fournir toute information digne d'intérêt pour les autres bateaux qui viendront à leur suite. Un souci d'efficacité les anime. Il s'agit avant tout de renseigner sur tout danger à éviter et sur ce qui est intéressant pour des marins : que peut-on trouver à Anjouan qui justifie qu'on s'y arrête ? Il existe, par ailleurs, l'obligation pour chaque capitaine de navire de rendre compte de son voyage le plus exactement possible aux propriétaires et aux financiers^[67] qui l'ont envoyé dans les Indes orientales. Or le contenu de la relation faite par Defoë répond plus à un souci du sensationnel, du romanesque. La fiction n'est pas loin : même si les faits ont peut-être bien eu lieu. Peu importe la manière de les « *enrober* ». En fait, ce n'est qu' *a posteriori* que l'on peut comprendre l'insertion dans le récit des éléments romanesques qui vont permettre au narrateur de rebondir vers cette mythique république de *Libertalia*. La construction du récit, le choix du lieu et l'insistance sur la qualité des femmes d'Anjouan – héroïnes du récit à part entière – sont autant d'éléments fondateurs : Anjouan devient ainsi l'étape « *tremplin* », le lieu originel de l'aventure « *libertalienne* ».

Il faut mentionner également la longueur peu commune du récit. Axés essentiellement sur des choses concrètes, utiles aux autres marins, les narrations des navigateurs sont d'habitude relativement courtes. Quand nous trouvons des récits plus longs, c'est que l'auteur entend rendre compte du mode de vie des habitants, et qu'il s'attarde à décrire minutieusement la faune, la flore, le relief. Véritable géographe, ou « *anthro-*

[65] Voir à ce sujet dans Deleury Guy, *Les Indes florissantes. Anthologie des Voyageurs français (1750-1820)*, Paris, Lafont, 1991, p. 385, le témoignage de Legoux de Flaix en 1788.

[66] Voir II. Deschamps, *op. cit.*, pp. 98-99, à propos de l'internationalisme, l'anti-racisme et l'anti-esclavagisme dans la République de Libertalia.

[67] La présence de subrécargue à bord devait stimuler le zèle des narrateurs et donc améliorer la précision des rapports. Rappelons qu'un subrécargue est, sur un bateau affrété, le représentant des chargeurs dont il surveille la cargaison et défend les intérêts.

pologue avant la lettre », l'auteur de ce type de récit se focalise sur ce qui est étranger au bateau et à l'équipage. En outre, les relations particulières des marins avec les femmes d'Anjouan ou de Mohéli ne font habituellement pas l'objet de remarques particulières. Le plus souvent ignorées ou à peine suggérées, elles ne paraissent en tout cas pas mériter cette importance que Defoë leur a donnée. Car il en parle, lui, et il en fait même le centre autour duquel son récit s'articule.

Pour revenir à la longueur « *anormale* » du récit, rappelons que l'aventure de Misson et ses compagnons à Anjouan se déroule quand même sur plus de 15 pages *in quarto* dans la *COACM* de Grandidier : chose assez rare qui mérite d'être soulignée^[68]. D'autant plus que cette longueur n'est pas imputable à la richesse des informations utiles que contient le récit : elle est le fruit de la construction romanesque que Defoë a voulu donner au récit.

Pour pouvoir apprécier ce que veut dire un « *contenu utile* » justifiant une longueur importante de certains récits de voyageurs, le lecteur peut se référer à la description d'Anjouan faite par John Pike en juin 1704 : le contenu et la longueur de ce récit sont en effet exceptionnels, tout comme ceux d'un autre récit daté de mai 1673 et qui est dû à la plume du médecin John Fryer^[69].

6. Fiction littéraire sur fond de vérité

Réalité historique ou fiction ? Le fond de vérité est bien là. Mais l'appartenance à un genre littéraire est indéniable. Ce récit s'inscrit dans la série des genres qui ont cours en ce XVIII^e siècle naissant. Robinsonnade, récit de voyage, utopie, roman pédagogique d'expérimentation^[70]. Lequel choisir ? Un peu de chacun et aucun d'entre eux. Daniel Defoë, au regard de sa production littéraire, semble avoir touché à tous les genres, tantôt successivement, tantôt distinctement.

L'aventure solitaire de Robinson Crusoé est bien suivie d'un épisode d'établissement d'une communauté nouvelle sur son île déserte, épisode qui rejoint le mythe de l'île de Pines dont Claude Allibert^[71] a bien souligné le rôle mystificateur, mais qui repose néanmoins sur des informations authentiques. Ne peut-on voir dans cette œuvre de Neville parue pour la première fois en 1668, une sorte de modèle de ce qui deviendra plus tard « *Libertalia* » dans le *General History of the Pyrates* de 1724^[72] ? L'implication des pirates dans le conflit entre Anjouan et Mohéli ne nous fait-elle pas pen-

[68] En quelques lignes John Pike, en 1704, nous apprend que « *les femmes [anjouanaises] ont très peur des Européens (...) sans doute à cause des histoires bizarres que les hommes leur racontent pour les garder vertueuses. Sinon, nos marins après le long voyage seraient très libres avec elles* ». Une ligne suffit à John Fryer en 1673 pour informer que « *les épouses sont très soumises à leurs maris, sortent rarement à l'extérieur et font les travaux ménagers* ». Cf. Molet-Sauvaget A., *op. cit.*, p. 43 et p. 68.

[69] cf. *Ibidem*, pp. 65-99 (récit de J. Pike) et pp. 34-46 (pour J. Fryer). Par ailleurs, A. Molet-Sauvaget souligne l'influence du récit de J. Fryer sur celui de J. Pike écrit 30 ans après.

[70] Voir Racault J.-M., *L'Utopie narrative en France et en Angleterre. 1675-1761*, Oxford, The Voltaire Foundation at the Taylor Institution, 1991 ; Fougère Eric, *Les voyages et l'ancrage. Représentation de l'espace insulaire à l'Age classique et aux Lumières (1615-1797)*, Paris, L'Harmattan, 1995.

[71] Allibert Cl., *La description de l'île de Pines (1668). Réalité historique, phénomène littéraire ou événement sociologique ?*, dans *E.O.I.*, 1991, n° 13, Navigation, pp. 119-153.

[72] À côté d'autres récits comme le *Recueil de quelques mémoires servant d'instruction pour l'établissement de l'île d'Eden*, publié à Amsterdam en 1689, et que J.-M. Racault présente en annexe de son édition de F. Leguat, *Voyage et Aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes orientales*, en 1995. Cf. M. Ch. Camus, *op. cit.*, p. 497.

ser à certains passages du *Journal de Robert Drury*, ou de *Robinson Crusoé*? Les idylles des Anjouanaises avec les pirates évoquent l'amour du jeune Robert Drury avec son épouse *antandroy*, ainsi que la nécessaire présence de femmes pour fonder toute nouvelle société comme l'a démontré le fantasque Henry Neville^[73] ou comme l'observa plus simplement Robinson Crusoé de retour sur son île.

La présentation des aventures de Misson et ses acolytes renferme bien un peu de chacun de ces ingrédients qui ont fait le succès des œuvres littéraires en vogue à l'époque.

Enfin une autre question vient à l'esprit. En admettant l'hypothèse d'une fiction sur fond de vérité, pourquoi Defoë a-t-il choisi les Comores comme point de départ de cette grande aventure que fut l'établissement de la république de « *Libertalia* »? Car c'est bien avec des Anjouanaises qu'une nouvelle vie prit forme à Diego Suarez^[74]. Pourquoi Defoë insiste-t-il sur la nécessaire présence de femmes de cette île au côté des fondateurs de « *Libertalia* »? Étaient-elles à ce point exceptionnelles? Avaient-elles marqué à ce point l'imagination des navigateurs qui séjournèrent dans l'île? Defoë n'alla jamais aux Comores: il fallait bien que les récits d'autres témoins lui aient mentionné de façon rémanente les qualités de ces femmes^[75]. Désormais, distinguées pour leur caractère « *exceptionnel* », elles allaient apparaître dignes de prendre place aux côtés de ces européens qui portaient fonder une nouvelle république « *utopique* ».

Ou peut-être Defoë – de façon plus prosaïque – n'a-t-il envisagé que la proximité géographique de cette île et la « *disponibilité* » de ces femmes: il s'agissait de démontrer la faisabilité d'un tel projet. Mais dans ce cas, pourquoi pas Mayotte ou Mohéli? Ce type de projet n'était pas nouveau dans l'imaginaire européen de l'époque. Disponibilité et proximité de femmes ou de main d'œuvre: deux atouts pour l'établissement d'une colonie. Souvenons-nous, ici, que Misson avait sollicité l'aide de 300 Anjouanais pour bâtir « *sa* » ville. Cet apport de main-d'œuvre lui fut accordé après l'intervention d'un notable d'Anjouan dont l'argumentation en dit long sur l'importance des liaisons amoureuses des « *héroïnes anjouanaises* »: « *Un autre [notable] émit l'avis que, beaucoup d'entre eux [les pirates] étant mariés à des femmes d'Anjouan, il était peu probable qu'au début ils devinssent ennemis des Anjouanais, dont l'amitié pouvait au contraire leur être utile, et que, quant aux générations à venir, il n'y avait rien à craindre car leurs enfants seraient à moitié de leur sang, et que jusque là, s'ils accédaient à la proposition de Misson, ils étaient sûrs d'avoir un allié et un protecteur contre le sultan de Mohéli, qu'il était donc bon (...) d'accorder à Misson ce qu'il demandait* »^[76].

Peut-être aussi, Defoë envisageait-il Madagascar comme une île insuffisamment peuplée qui avait besoin de l'intervention des insulaires comoriennes pour aider ces nouveaux européens à peupler leur nouvelle « *colonie* »? Car c'est bien de « *colonie* » que l'on commence à parler de plus en plus en France, comme en Angleterre. Il s'agit de promouvoir l'installation d'européens sur ces terres nouvelles et lointaines.

[73] cf. Allibert Cl., *op. cit.*, p. 136, qui par ailleurs souligne « *des correspondances troublantes avec Defoë* » en parlant de Robinson Crusoé.

[74] Voir *supra*, note 28, pour la localisation de Diego Suarez.

[75] Rappelons que John Pike en 1704 les présente comme vertueuses à l'instar de John Fryer qui avait noté, pour sa part, en 1673 que « *les épouses sont très soumises à leurs maris, sortent rarement à l'extérieur et font les travaux ménagers* ».

[76] cf. GRDR, *COACM*, t. III, p. 494. À la condition de ne pas les garder plus de quatre mois, Misson put emmener les Anjouanais.

On n'est pas loin de la propagande en faveur des colonies de peuplement. On arrive ainsi à parler de la mission de propagande « colonisatrice »^[77] jouée par ce type de récit dont *The Isle of Pines* de Neville constitue un exemple. L'influence de cet ouvrage sur l'œuvre de Defoë est vraisemblable.

Il est difficile, cependant, d'envisager l'ouvrage de Defoë sur les pirates et leurs passages aux Comores, comme guidé par un objectif de propagande. Par contre, il ne nous paraît pas impossible que Defoë ait joué de ces différents scénarios qui s'offraient à lui et qui répondaient aux goûts du jour. Du coup il a très bien pu décider de jouer une « nouvelle carte » avec « *Libertalia* ». À côté de la robinsonnade, de l'utopie ou du récit de voyage, il a pu choisir un scénario du type « *île de Pines* », mais avec des pirates, des gens sans foi ni loi. C'est Allibert qui parle d'« une nouvelle forme de roman sociologique (historico-socio-anthropologique). Les données culturelles, religieuses et sociales sont à réappliquer, voire souvent à redéfinir (...) »^[78]. Après l'épisode de Robinson Crusoé (paru en 1719-1720), Defoë voulait sans doute présenter une autre façon de s'installer sur une île : c'est ce qu'il fit avec Misson et ses acolytes. Il leur « confia » la mission de « construire » une autre vie, une nouvelle vie, loin de cette Angleterre puritaine du XVII^e siècle finissant.

Qu'elle ait réellement existé ou non, la République de Libertalia aura toujours ceci de singulier : c'est bien au départ de l'île comorienne d'Anjouan (dont on ne peut nier l'existence) qu'elle a pris forme.

Daniel Defoë a utilisé les Comores, pour les besoins de son intrigue, et en tenant compte d'informations rémanentes : voilà qui est certain. Quant au caractère exceptionnel de certaines femmes anjouanaises, il en a fait état pour mieux justifier le choix de ces femmes en tant qu'héroïnes fondatrices de « sa » république^[79]. En outre c'est bien avec 300 Anjouanais que fut construite *Libertalia*.

Ainsi, l'île d'Anjouan et ses habitants furent distingués par un auteur anglais^[80] pour devenir les « éléments fondateurs » d'une « république utopique ». C'est bien au travers d'une fiction littéraire écrite sur une trame de vérités reconstruites à partir de récits de navigateurs que cette île fit son apparition dans l'imaginaire occidental. Dès le XVIII^e siècle, l'île d'Anjouan est devenue pour les lecteurs européens le foyer fondateur d'une république multiraciale mais ... utopique^[81].

Sur le plan régional, les aventures de Misson ont marqué les mémoires et stimulé l'imagination de quelques-uns qui n'hésitent pas à se présenter eux-mêmes comme issus de l'aventure libertalienne...^[82].

[77] Allibert Cl., *La description de l'île de Pines* (...), pp. 140 et 142 : « L'île de Pines apparaît comme un message, une invite aux marins à aller fonder une nouvelle colonie ».

[78] *Ibidem*, p. 138.

[79] Même si plus tard Misson devra compléter le contingent des femmes et pour cela « détourner » un bateau chargé de pèlerins en route pour La Mecque dont il garda une centaine de jeunes filles de douze à dix-huit ans (...), les femmes manquant dans sa colonie. Cf. GRDR, *COACM*, t. III, p. 505-506.

[80] L'anglophilie des Anjouanais est historique et a peut-être constitué un autre critère de choix pour D. Defoë.

[81] ... parce qu'éphémère, alors que la « multiracialité » de la société anjouanaise est toujours bien réelle actuellement et n'a rien d'« utopique ».

[82] Nous en avons rencontré quelques-uns à Madagascar et à Mayotte qui n'hésitaient pas à se présenter comme descendants des pirates de *Libertalia*, arguant d'une lointaine origine sainte-marienne issue d'un métissage anjouanais rendu plausible par les aventures de Misson.

Le souvenir idyllique de l'origine anjouanaise des « *zana malata* » s'est sans doute construit ainsi. Sans que Defoë puisse présager que l'on associerait plus tard les descendants de ses héros aux pillards betsimisaraka dont les expéditions à Anjouan laissèrent – elles – de douloureux souvenirs ^[83]. Ces razzias allaient ainsi contredire ce qu'avait dit le notable anjouanais favorable au départ de 300 des siens pour aider à la construction de *Libertalia* :

« *Quant aux générations à venir, il n'y avait rien à craindre car leurs enfants seraient à moitié de leur sang...* »^[84].

[83] Les expéditions malgaches – opérations de pillage plus que d'invasion – se répétèrent de la fin du XVIII^e siècle jus qu'aux environs de 1820. Lire sur ce sujet le très utile article de J. C. Hébert, *Documents sur les razzias malgaches aux îles Comores et sur la côte orientale africaine (1790-1820)*, dans *E.O.I.*, 1984, n° 3, pp. 5-60.

[84] Voir *supra*, note 74